

Litige avec une infirmiere

Par steph314, le 23/11/2011 à 21:40

Bonjour,

Voilà mon problème, je garde ma grand-mère chez moi depuis plus de deux ans ,elle est ateinte d'un alhzeimer et est maintenant grabataire.

Son infirmière a facturé à la sécu des soins qu'elle a fait passer a 100% alors que ma grandmère n'était pas encore prise en charge pour une ALD ceci c'est passé en 2009. Aujourd'hui l'infirmiere a reçut un courrier de la sécu lui réclamant la somme de 1800euros qui normalement aurait due être la art de la complémentaire, l'infirmiere veut donc que ma grandmere lui rembourse cette somme, en a-t-elle le droit?

Merci par avance.

Par Nico37, le 07/12/2011 à 01:32

Délai de forclusion : 2 ans !